



**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et soutien aux stages Léonard SPECHT**

**Rapport n° CP/2016/209**

**Service gestionnaire :**  
J530 - Service des sports

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'aides au sport de masse.

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide à la licence sportive et à l'association «Stages Léonard SPECHT».

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Aide à la licence sportive**

Il est proposé que le Département accorde, pour la saison sportive 2014/2015, une aide au fonctionnement selon les modalités suivantes :

Associations sportives :

- 5 € par licencié de moins de 18 ans ;
- Les dossiers des associations dont le montant d'attribution de la subvention est inférieur à 100 € ne sont plus pris en compte.

Comités départementaux :

- une part fixe de 400 € à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés ;
- une part variable et progressive selon le nombre de licenciés réel avec les taux suivants :
  - 0,43 € pour moins de 500 licenciés ;
  - 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés ;
  - 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés.

Le nombre réel de licenciés pris en compte comprend l'ensemble des licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles.

**Soutien à l'association «Stages Léonard SPECHT»**

L'Association « Stages Léonard SPECHT » organisera, pour la 24<sup>ème</sup> année consécutive, sur trois semaines, en juillet 2016, ses stages de football. Ceux-ci, réservés à des jeunes âgés de 8 à 16 ans (licenciés ou non), regroupent chaque semaine 240 enfants, au Séminaire de Jeunes de WALBOURG.

Cette association, à but non lucratif, créée en 1993, est soutenue par le Département depuis de nombreuses années pour la réalisation de ces stages, au titre de sa politique jeunesse (centre de vacances) et au titre de sa politique sportive. Ainsi, en 2015, l'association a bénéficié d'une aide de 6 800 € au titre de la politique sportive du Département.

L'association s'engage à accueillir durant une semaine, 23 jeunes Bas-Rhinois, désignés par le Département par le biais d'un jeu-concours, accessible sur le site internet du Département en mars/avril de l'année en cours, et dont l'information est largement diffusée sur les réseaux sociaux du Département.

Il vous est proposé de reconduire cette aide pour 23 lauréats.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15261	65-6574-32	290 000,00 €	288 880,00 €	25 466,51 €
31853	65-6574-28	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 32 266,51 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :*

- 25 466,51 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2014/2015 ;
- 6 800,00 € au titre du soutien à l'association "Stages Léonard SPECHT" pour l'année 2016.

*La Commission Permanente autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer la convention de financement à intervenir entre le Département et l'association "Stages Léonard SPECHT" selon le modèle annexé au règlement financier départemental.*

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,



Frédéric BIERRY